IMPRIMÉ ... JOURS PAR
...SON.
VENDREDI, ... 18 MAI 1832.
...
...DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 18 mai.

Les journaux de New-York sont du 8 mai, ceux de Philadelphie du 4, et ceux de Charleston du 9; ils ne contiennent rien de bien important.

—Dans la séance du Sénat des Etats-Unis du 8 mai, le président a soumis à ce corps un message du pouvoir exécutif, renfermant des copies imprimées de deux traités négociés avec le Mexique.

Le même jour, une résolution proposée le 2 par M. Chambers, de la part du comité sur le district de Colombia, et ayant pour objet la formation d'un comité composé de deux sénateurs et d'un membre de la chambre des représentans, à l'effet de préparer un Code de lois pour le District fédéral, a été discutée et adoptée.

Un rapport du directeur-général des postes, en réponse à deux résolutions qui avaient pour objet une *enquête sur les causes du retard qu'éprouvent les courriers sur la route de la Nouvelle-Orléans*, a été aussi présenté par le président du sénat.

M. Robbins, au nom du comité sur la librairie, a représenté sans amendement la résolution au nom des deux chambres, tendant à autoriser le président des Etats-Unis à employer un artiste pour exécuter la statue en pied de Washington.

Un journal de Baltimore du 4 mai, l'*American*, annonce qu'il apprend par M. Joseph Sterrett, subrécargue du brick Brazen, arrivé de Ponce (Porto-Rico), que la ville de GUAYAMA, de la même île, a été consumée par un incendie, le 11 avril dernier. Les flammes ont été apperçues distinctement de Ponce. Des lettres, reçues dans cette dernière ville et qui donnent les détails de cet événement, disent que les maisons qui sont situées sur le rivage n'ont pas été endommagées.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Nous appelons l'attention du public sur la représentation qui doit avoir lieu dimanche au Théâtre d'Orléans, au bénéfice de l'hospice des Orphelins. Outre le désir de contribuer à cet acte éminemment philantropique, l'attrait piquant d'une représentation d'amateurs ne peut manquer d'attirer une chambrée complète, quel que soit d'ailleurs ce jour-là le degré de la température; nous avons si rarement l'occasion de voir nos jeunes gens s'exercer dans l'art dramatique, que chacun, à coup sûr, voudra profiter de celle-ci.

La composition du spectacle (voir l'annonce) est choisi avec goût, et déposé en faveur de ceux à qui elle a été confiée. La bonne volonté de nos meilleurs artistes, a prévenu l'une des grandes difficultés qui entravent ordinairement les représentations d'amateurs, et qui quelquefois en sont l'écueil. Le programme de la représentation dit seulement, " qu'afin de seconder MM. les amateurs, plusieurs dames précédemment attachées au Théâtre d'Orléans, rempliront les divers rôles de leur emploi; " mais nous savons de bonne part, que Madame PARADOL, dont nous avons à regretter l'éloignement, prêtera le charme de son talent à deux rôles différents; et l'annonce de l'administration fait savoir que Mme. ST.-CLAIR chantera, entre la 1ère et la seconde pièce, le grand air du 1er. acte de l'*Italienne à Alger*, dans lequel elle a été si vivement applaudie lors de la représentation de cet opéra. Mme. St-Clair sera accompagnée par l'orchestre entier, dirigé pour ce morceau seulement par M. Hertz, dont plus d'une fois nous avons eu occasion d'admirer le jeu facile et élégant. M. Paradol ne faisant plus partie de la troupe de M. Davis, a dû songer à se créer d'autres ressources; et quelque bonne volonté qu'il y mette, il n'a que ce seul moment pour donner un coup d'œil à son établissement, sa dame ne pouvant d'ailleurs le remplacer, puisqu'elle sera occupée durant la plus grande partie de la soirée.

Mais cette circonstance, nous l'espérons, ne nuira en rien à l'effet que Mme. St. Clair est susceptible de produire devant un public qui entend toujours avec un nouveau plaisir la délicieuse magie de sa voix si pure et si fraiche. Et le talent connu de M. Hertz nous donne l'assurance que, quoiqu'il n'ait pas peut-être toute expérience d'un chef d'orchestre consommé, il ne laissera rien à désirer dans l'accomplissement de la tâche dont il a bien voulu se charger.

N.B. Au moment où nous écrivions ce qui précède, nous apprenons que toutes les places sont retenues, et qu'un grand nombre de dames ont vainement essayé de s'en procurer. Le contrôleur du Théâtre, M. Colsson, propose aux habitués de l'amphithéâtre d'abandonner aux dames cette partie de la salle. Nous souhaitons vivement que ces messieurs acquiescent à cette proposition.

(*Communiqué.*)

Chargé par l'administration du Théâtre d'Orléans de la location des loges, j'ai dû être charmé de voir qu'elles aient été toutes arrêtées pour la représentation qui doit avoir lieu Dimanche prochain, et dont le produit est destiné à être versé dans la caisse de l'Hospice des Orphelins; mais à chaque instant des familles qui n'ont pas pu jouir de l'avantage d'avoir des places, et qui cependant désireraient prendre part à cet acte de bienfaisance, viennent me demander s'il n'y aurait pas moyen de les admettre au spectacle, et je me vois forcé de leur faire une réponse négative. Il y aurait cependant un moyen de les satisfaire, ou de fournir du moins à un assez grand nombre de dames la faculté d'applaudir au talent de nos amateurs et de venir au secours d'une classe indigente; ce serait de laisser à l'usage exclusif du beau sexe tout l'amphithéâtre. Je ne voudrais cependant pas le faire, dans l'exercice de mes devoirs, sans, au préalable, y être autorisé par le public; mais celui auquel je m'adresse est galant, et l'appel que je lui fais à cet égard sera entendu, je l'espère.

J. COLSSON,
Contrôleur du Théâtre d'Orléans.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 30 mars.

Ce matin, les diligences sont pleines de gens timides qui fuient la capitale et croient trouver la sécurité à la campagne ou dans les provinces, que le fléau n'a pas encore visitées. Cette panique était inévitable dans les premiers momens, surtout à cause de la manière subite avec laquelle elle s'est déclarée dans la capitale; mais dans trois ou quatre jours on n'y pensera presque plus; dans quinze jours on en rira, et dans huit jours on *vaudevillisera* et on *caricaturisera* le choléra.

Maintenant que la présence de ce fléau asiatique n'est plus un mystère, les médecins avouent que l'homme qui est mort dernièrement rue des Lombards était attaqué du choléra. On dit aussi qu'une personne a succombé, il y a quelques jours, de cette maladie à Ca-...

PARIS, 28 mars.

La lettre suivante, datée d'Ancône, le 4 mars 1832, est déjà un peu vieille de date, mais elle peint si énergiquement la nécessité, pour nous et pour les patriotes romagnols, d'une plus longue occupation, que nous nous décidons à la publier. Elle nous parvient par la voie de Toulon et de Gênes:

" Nous avons appris par la voie des journaux anglais et par la correspondance particulière, que le 66me doit quitter la place pour rentrer en France. L'émotion que cette nouvelle a produite dans un instant a été extrême. Nous étions à nous promener lorsque nous fûmes accostés par plusieurs personnes qui nous demandaient avec instance si nous devions réellement partir. Je leur répondais, en mauvais italien, que nous n'avions rien reçu de France, et que probablement ce n'était que l'opinion de quelques-uns, qu'il ne fallait pas ajouter foi à tous ces bruits. Ces paroles calmèrent un peu l'agitation visible de ces bonnes gens, que leur cocarde tricolore faisait présumer appartenir au parti de l'opposition. Des attroupemens nombreux se formaient aussi sur toutes les places et péroraient un ... sérieux; mais questionnés comme nous venions de l'être, beaucoup de Français de l'expédition ont fait à peu-près les mêmes réponses: les Romagnols rassurés se dissipèrent peu-à-peu. Je ne vous ... ces détails que pour vous montrer combien grande serait la faute du gouvernement, et de quels funestes résultats elle serait suivie, si on abandonnait les Romagnols sans avoir stipulé pour eux des conditions ... Je pense même que le départ des Français serait le signal de réactions sanglantes. La population d'Ancône a augmenté de plus de moitié par suite de l'émigration des villes du Bolonais, du Ferrarais, de la Romagne, etc., la plupart occupées par l'armée autrichienne, qui manœuvre pour nous resserrer et établir un cordon, afin d'intercepter toute communication avec les autres contrées de l'Italie. Ils redoutent si fort le contact des Français avec les populations italiennes, que notre nom seulement est un épouvantail pour eux. Nous occupons la ville, mais au nom de qui? Tous ... quand on les ... pas, pour de simples délits, prive long tems ces hommes de la liberté. Cela cependant ne peut pas durer; il faut un terme à tout. Il y a des affaires en instance, des crimes peuvent se commettre, et les sujets romains ne sauraient être jugés d'après les lois françaises, puisqu'ils ont leurs institutions qui leur sont propres. Vous voyez, d'après cela, que notre occupation est une espèce d'anomalie, et qu'il est nécessaire que nos diplomates arrangent cette affaire déjà bien embrouillée.

" On a défendu à nos soldats de s'écarter de la ville, sous les peines les plus sévères, et ils s'y conforment très-exactement."

PARIS, 27 mars.

Un des grands torts de nos vieux habitués de l'empire, c'est celui de ne pouvoir s'accoutumer de bonne grâce à la familiarité de nos libertés bourgeoises.

Les impolitesses que, de temps à autre la presse se permet, les révoltent surtout, eux qui n'avaient autrefois qu'un planton à envoyer chez un particulier pour le faire taire ou le *corriger* s'il s'avisait de vouloir parler, car alors on sait comme il était permis d'écrire.

Aujourd'hui ce n'est plus cela. Tout le monde parle, écrit, loue ou se plaint presque en place publique, sans qu'un maréchal de France puisse trouver mauvais qu'on use de cette liberté grande. C'est un très grand mal pour le repos du petit nombre des gros élus: mais c'est un très grand bien pour le repos du grand nombre prodigieux de ceux qui aiment à se plaindre. Le trop de vapeur s'échappe ainsi au moyen des plaques fusibles de la presse et des pétitions, et la machine ne fait pas explosion.

D'autres plus malins et plus emportés que ceux qui ont fait nos lois, trouveraient peut-être très simple qu'on chassât nos représentans bavards, avec un piquet de grenadiers. Ils se trouveraient ainsi délivrés et des amendements et des journaux. Mais les tems sont changés depuis Napoléon. Ce qu'il fit impunément, d'autres ne le feront plus. Et puis l'auteur du 18 brumaire avait sauvé la France révolutionnaire avec cette épée dont il chassait les représentans à St. Cloud. Mais lequel de vous, messieurs les gros pensionnés du budget, a, s'il vous plaît, sauvé la France de juillet? Lequel, s'il vous plaît, a enlevé l'Hôtel de Ville à Marmont, le maréchal, et le Louvre aux Suisses? n'est ce pas ce peuple, qui n'était pas militaire et qui jamais n'avait livré de grande bataille, qui a conquis cette liberté, sous l'empire de laquelle vous touchez maintenant de si beaux traitemens? n'est-ce pas ce peuple qui a tout fait à votre profit, sans qu'on puisse dire que Napoléon le fesait marcher à la victoire? Oh non, vous le savez bien: il n'avait pas un sévère, un inexorable empereur derrière lui, prêt à punir ses fautes de stratégie, ou à récompenser son audace. Il allait à liberté tout seul, sans chefs, sans espoir de hautes dignités, et il a vaincu de belles et bonnes troupes.

Tout ce que nous demandions après ce triomphe bourgeois, c'était que les hommes que nous consentions à laisser se fourrer à la tête de nos affaires, ne prissent pas trop en haine les libertés insolites auxquelles nous avions quelques prétentions. Mais point. Le langage un peu vif de la tribune, agite nos vieilles gloires militaires sur le banc des autres. Les attaques de la presse sont réprimées par des officiers d'état-major de la garde nationale. Cependant si l'illustre maréchal qui commande les légions parisiennes y avait réfléchi, il aurait supporté avec indifférence, les censures de la presse périodique, et il aurait conçu qu'il était de son devoir d'empêcher ses officiers trop zelés de renouveler des scènes pour lesquelles il ne sont pas faits, car nous ne sommes plus au temps où les grands seigneurs faisaient fustiger les roturiers mal-disans et mal-appris envers les personnages de haute et belle lignée.

PARIS, mars.

—On écrit de Vienne, le 5 mars:

Nous n'avons point de détails ultérieurs sur les affaires d'Italie. On assure que le saint père a voulu envoyer au comte de Saint-Aulaire ses passeports pour la France; mais les représentans des grandes puissances l'en ont détourné. De la sorte, l'envoyé français, malgré la mésintelligence qui règne entre sa cour et le saint-siège, restera à Rome avec son caractère public. Jamais il n'y a eu d'affaires aussi embarrassées que celles des légations, et l'on craint toujours que leur solution n'amène quelque collision.

(*Gazette universelle d'Augsbourg.*)

—Une mascarade quasi-politique a eu lieu, les jours gras derniers, à St.-Lô. Quinze ou vingt jeunes jens, déguisés en garçons apothicaires, et portant, en guise de fusils, les insignes du métier, marchaient précédés d'un apothicaire en chef, sous le nom de *Lancelcau*. A l'angle de chaque rue, la troupe se rangeait en bataille, faisait une décharge générale, et entonnait un couplet sur le juste-milieu. Cette plaisanterie a été fort goûtée à St.-Lô.

—Une compagnie du 14e, qui se trouve en garnison à Navarrenx, ayant refusé d'obéir à son capitaine, le colonel de ce régiment est parti aussitôt de Pau pour aller appaiser cette émeute d'un nouveau genre. On assure que les soldats donnent pour cause de leur désobéissance, qu'ils ne veulent pas être commandés par un carliste. Le colonel a mis les plus mutins aux arrêts, et fait son rapport au ministre. C'est fort bien de la part du colonel; mais le ministre de la guerre ferait bien aussi de ne pas donner des carlistes pour chefs à nos soldats.

—On écrit de Beauvais, le 14 mars:

" Vous avez eu connaissance des mesures prises à l'égard du général commandant le département de l'Oise, et du lieutenant de la gendarmerie de Beauvais, à propos du court voyage qu'a fait le brave général Ramorino dans cette ville. Le général Blanmont a été mis en disponibilité, et le lieutenant de gendarmerie envoyé à une distance de cent lieues. Ces mesures ont été provoquées par l'expression de la sympathie que la garde nationale et tous les bons patriotes de Beauvais éprouvent pour le général Ramorino et la sainte cause polonaise.

" Voici maintenant un surcroît de colère ministérielle: Le *Patriote*, journal de l'Oise, avait consigné dans un de ses numéros, *qu'une partie* du conseil municipal s'était rendue chez le général Ramorino. Le conseil municipal exige (d'après des ordres envoyés de Paris) que le *Patriote* rétracte cette locution et indique le nombre des membres du conseil dont il a parlé. Selon l'arithmétique ministérielle, huit ou dix membres du conseil municipal ne forment point *une partie* de ce conseil.

" Si de telles rigueurs sont adoptées pour Beauvais, on aura fort à faire, car partout où le général a passé ou passera, le même enthousiasme s'est manifesté et se manifestera.

" Dimanche matin, M. le général Blanmont est parti pour Gisors, sa ville natale, emportant les regrets de tous les habitans de Beauvais; un certain nombre de gardes nationaux l'escortaient.

" Avant son départ, les officiers et sous officiers de notre garde civique, ainsi que beaucoup de citoyens et de gardes nationaux, lui ont rendu visite et témoigné la douleur qu'ils éprouvaient de son remplacement, et l'espoir de le voir un jour dédommagé de sa disgrâce."

On lit dans le *Patriote de l'Oise*:

" On nous dit à l'instant que, par un arrêté du préfet, pris en conseil de préfecture, M. Watripon, commandant de la garde nationale de Beauvais, vient d'être suspendu de son commandement pour un mois. Encore une des suites du banquet offert à l'illustre général Ramorino!

" On a, dit-on, condamné M. Watripon sans avoir voulu l'entendre!!!"

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire St.-Helena, Washington, Cowes,	P B Penny.
Navire Mary-Ann, Clack, Liverpool,	White & Co.
Goël. Talma, Poole, New London,	Capitaine.
Goël. Signal, Roath, New-York.	L H Gale.
Goël. Tampico, Sanchez, Omoa,	J Dafart.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Atlas, d'en bas, avec les goëlettes Champion et Helen-Mar. Il rapporte que le navire Tennessee, de New-York, était en dehors, à la remorque du Pilot.

Bateau de remorque Pocahontas, des Passes, ayant mis en mer le Ganges et le Wm. Badger, et amené le navire St. Louis et la goël. Swain. Il y avait un navire en vue à la pointe sud.

Navire St.-Louis, Sterer, de New-York, à J. Webb et P. Laidlaw.
Goël. Helen Martha, Connell, de Rio Grande.
Goël. Swain, Green, de Tabasco.
Goël. Champion, Crosby, de Matamoros.
Bateau à vapeur Orleans, Davis, de Louisville.
Bateau à vapeur Talma, Shirley, de Manchester.
Un chalan de l'Alabama, avec du coton.

CHEVALIER, *Peintre de Paris, Doreur, Vernisseur et Colleur de papier*, entreprend la peinture des maisons, boutiques, magasins, enseignes et tout ce qui concerne son état, et pose les papiers dans la perfection, et à bon compte.
Son laboratoire est rue Bourbon, No. 121, entre St. Louis et Conti. 14 mai—7

OSNABURGS de qualité supérieure, à vendre par
23 avril STETSON & AVERY.

Nous sommes autorisés à annoncer que les personnes suivantes seront soutenues en juillet prochain, à l'élection de représentans:

Zéphir Cannonge,	B. Marigny,
Wm. F. Duplessis,	Antonio Ducros,
Albert Hoa,	S. Dixon,

Felix Labatut.

COMMUNIQUÉ.

M. l'Editeur—Un grand nombre de vos abonnés vous prient d'annoncer dans votre intéressant journal, le ticket suivant, qui sera soutenu à l'élection de juillet prochain par de NOMBREUX ÉLECTEURS.

Louis Allard,	B. Marigny,
L. Hebrod,	J. R. Grymes,
S. D. Dixon,	Zéphir Cannonge.

J. M. Kennedy.

TICKET INDEPENDANT.

Mr. l'Editeur—Nous vous prions d'annoncer les personnes qui suivent comme candidats pour la Chambre des Représentants, à l'élection de juillet prochain.

UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

Zéphir Cannonge,	B. Marigny,
Felix Labatut,	Antonio Ducros,
Wm. F. Duplessis,	Albert Hoa,

Charles F. Daunoy.

COMMUNIQUÉ.

Les personnes suivantes seront soutenues à l'élection prochaine par un FORT PARTI.

Zéphir Cannonge,	E. A. Canon,
B. Marigny,	Antonio Ducros,
F. Labatut,	Louis Allard,

John R. Grymes.

M. l'Editeur de l'Abeille,

Les passagers de *l'Aimable Marie*, capitaine Fabre, venant de Bordeaux, ne sauraient trop se féliciter des bons procédés que le capitaine et tout l'équipage ont eus à leur égard. S'ils empruntent la voie de votre estimable journal, c'est pour lui en témoigner publiquement une vive et entière reconnaissance.

Gournenu et son fils,	Camperdon,
Saintat,	Segassie,
Bonet,	Faure,
Marchand,	Gauden,
Lalanne,	Labusquère.

THEATRE D'ORLEANS.
DIMANCHE, 20 MAI 1832,
Représentation d'amateurs au bénéfice des *Orphelins*.
LES DEUX MENAGES,
Comédie en 3 actes et en prose.
Suivie, de
LA SUITE D'UN BAL MASQUÉ,
Comédie en un acte. Le spectacle sera terminé par
RECETTE POUR MARIER SA FILLE,
Folie-vaudeville en un acte.
☞Entre la 1ère. et la 2de. pièce, Mme. ST.-CLAIR chantera le grand air du premier acte de *l'Italienne à Alger*, musique de Rossini.

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir par les différents arrivages d'Europe et des Etats-Unis, un superbe assortiment de BIJOUTERIE FINE consistant en: Boucles d'oreilles, Boutons à chemises, Epinglettes, Colliers, &c. &c. qu'il vendra à bon marché, à son magasin, encoignure des rues Condé et Dumaine.
18 mai—1m J. LA SALLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son bureau, rue de la Levée, No. 77, entre celles Toulouse et St. Louis, et que le genre d'affaires qu'il y fait est celui de MARCHAND COMMISSIONNAIRE.
Il remplira avec zèle et promptitude, tous les ordres et demandes qui lui seront adressés, et fera tous ses efforts pour mériter la confiance dont on voudrait bien l'honorer.
18 mai MEDELICE THOMAS.

CHARRETTES, Drays et Brouettes, en débarquement du navire Chester, à vendre par
18 mai S. C. BELL.

JAMBONS.—40 jambons enveloppés, préparés expressément pour l'usage des familles, à vendre par
18 mai STETSON & AVERY, rue du Camp.

GENIÈVRE de Hollande, de qualité supérieure, garanti pur, à vendre par
18 mai STETSON & AVERY.

A VENDRE, ayant droit au debenture, 6 tierçons beau Sucre en pain français, raffiné double; une balle Drap français, de Louviers; une dito Indiennes françaises, couleurs vives; qu'on vendra à bon marché, pour clore un compte.
P. E. & O. SORBÉ,
18 mai rue Royale, No. 118.

EN débarquement du navire l'Aimable Marie, capitaine Fabre, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné. 20 paniers Vin blanc de Champagne, par 12 bouteilles.
18 mai J. B. LABATUT.

MARASCHINO—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 50 caisses Rosolio Maraschino, garanti véritable. E JOHN & CO.
Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Camp et de la Commune. 17 mai.

TRAITES sur Liverpool, payables sur Londres, Paris, Boston et Philadelphie, à vendre par
18 mai TH. NICOLET & Co.

Mme. L. Le Gros vs. Mlle. E. Rose.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 26 mai, à 5 heures, au Principal, une Armoire saisie dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
18 mai marshal.

Mme. Lacouture & Co. vs. Mlle. Sanitte.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 26 mai, à 5 heures, au Principal, une glace et une table d'acajou, saisies dans l'affaire ci-dessus.
18 mai L. DAUNOY, marshal.

L. C. Hutchinson vs. W. M. Stewart et E. Johnson.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 28 mai, à 5 heures, un bureau, un sofa et une glace, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
18 mai marshal.

J. W. Collins vs. Loomis & Blocker.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 26 mai, à midi au coin des rues de Chartres et St.-Louis, un cheval gris, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
18 mai marshal.

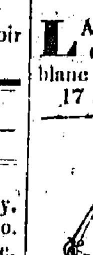

GARDES D'ORLÉANS,
ATTENTION!!
La compagnie prendra les armes dimanche, 27 mai, à 8 heures précises du matin, et s'assemblera chez le capitaine, rue Toulouse No. 54. Equipement complet, pantalon et veste blancs.
Par ordre du capitaine,
18 mai JN. BOZANT, sergent-maj.

GRENADIERS D'ORLEANS.
LA Compagnie prendra les armes, dimanche 27 courant, à 7 heures précises du matin, pantalons blanc et veste blanches. Par ordre du capitaine,
17 mai A. D. GUESNON, sergent-major.

LANCIERS D'ORLÉANS,

La compagnie montera à cheval dimanche 27, du courant, à 6½ heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement.—Equipement complet, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine commandant,
Lecourt de Billot,
maréchal-des-logis chef.
18 mai

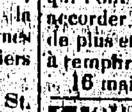
CHIGÉ,
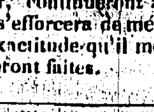
MAÎTRE-BOTTIER,
A L'HONNEUR de prévenir ses amis et ses pratiques, qu'il a reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, une grande quantité de CUIRS, d'une des premières manufactures de Paris, ainsi que des TIGES grises pour bottes et souliers d'été. Il ose espérer que tous ceux qui l'ont encouragé jusqu'à ce jour, continueront à lui accorder la même confiance qu'il s'efforcera de mériter de plus en plus, par les soins et l'exactitude qu'il mettra à remplir les commandes qui lui seront faites.
16 mai—1m

TOILE de coton à voile, de la célèbre manufacture de Crook, *telle qu'on s'en sert dans la marine des Etats-Unis*, à vendre par
16 mai HARRISON, BROWN & CO.

POUR LOUISVILLE,
Et tous les ports intermédiaires,

Le bateau-à-vapeur de première classe neuf, MOHAWK, capitaine FINDREN, ayant une partie considérable de son chargement engagée, partira jeudi, 24 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
18 mai YORKE, MACALESTER & Co.

POUR ST. LOUIS,

Un fret considérable est offert au premier bon bateau-à-vapeur qui partira pour ce port. S'adresser au No. 23, rue St. Louis. 18 mai

PASSAGE POUR NANTES ET BORDEAUX.
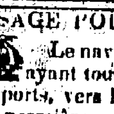
Le navire ZILIA, capitaine E. BERGEY, ayant tout son fret engagé, partira pour ces deux ports, vers le commencement du mois prochain, allant premièrement à Nantes et de là à Bordeaux, et prendra des passagers pour ces deux villes. Ce bâtiment ayant une belle dunette, offre aux passagers toutes les commodités possibles; ils peuvent aussi compter sur les soins et attentions de MM. Dellingham et Bergey, dans la traversée. S'adresser à bord, à James Dellingham, ou en ville, à
18 mai—8 J. & L. GARNIER.

POUR BOSTON,
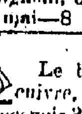
Le brick fin voilier RUPEE, doublé en cuivre, capitaine YOQUE, partira demain, et peut recevoir 3 à 4 passagers, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 61, ou à
18 mai STETSON & AVERY, rue du Camp

POUR NEW-YORK. (*Paquebot du 20 Mai.*)
Ligne entre New-York et la Louisiane.
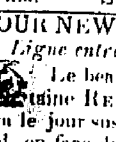
Le beau navire neuf NATCHEZ, capitaine REED, est maintenant en chargement et partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
17 mai FOSTER & HUTTON.

A FRETER.
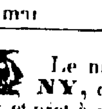
Le navire de première classe TUSCANY, capt. MAYHEW, du port de 300 tonneaux et prêt à prendre du fret, s'adresser à
17 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE.
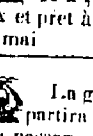
La goëlette LOUISIANA, capit. SMITH, partira du Bassin, aujourd'hui à midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
TOURNE & BECKWITH,
17 mai Nouvelle Levée, No. 1

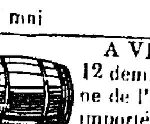
A VENDRE, par J. B. LAPORTE, 12 demi barriques vin blanc haut Sauterne de l'année 1825, qualité supérieure, importé par le navire Zilia. Vin en barriques Château, Margaux de 1825, qualité supérieure; do. Montferrand, Médoc, de 1827, excellente qualité; do. de 1829. 17 mai—4.

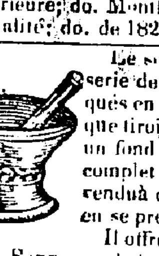
Le soussigné offre à vendre une Boutique de Pharmacie, avec 140 tiroirs plaqués en acajou et poignées en cristal; chaque tiroir est étiqueté en lettres noires sur un fond en or. De plus, un assortiment complet de Médicamens. Le tout sera vendu à des prix et conditions avantageux, en se présentant sous le plus bref delai.
Il offre également à vendre, deux baillés de Sangsues choisies, en débarquement du navire Aimable-Marie, de Bordeaux.
17 mai FORESTIER.

HUILE de Palmachristi, &c.—10 barils Huile de Palmachristi, 11 do. Pois blancs, 27 Peaux d'ours et 3 barils Cire, en magasin, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
17 mai rue de la Nouvelle Levée No. 38.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 19 juin, 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Auguste Doucet:

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue de la Levée, entre les rues Mandeville et d'Espagne, ayant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Register.
N. B. L'acte de vente sera passé par T. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

RECEMMENT reçu par le navire Harlequin, et venant directement de la manufacture, trois caisses de COUTELLERIE de SHEFFIELD, propre pour ce marché et celui du Mexique, et ayant droit au *debenture*; on la vendra à bon marché. S'adresser à
SAM. BARBER,
16 mai—☞ rue du Canal, No. 57.

NOURRICE A LOUER.—Une mulâtresse d'un lait nouveau et d'une constitution saine, garantie bon sujet. S'adresser au bureau de cette feuille.
16 mai—1m

LES soussignés offrent à vendre le chargement de la barque Aimable Marie, de Bordeaux, maintenant en déchargement en face de la rue Conti, savoir:
20 pipes Eau-de-vie de Cognac, marque de Dupuy & Co.; 20 demi-pipes dito, dito, dito.
10 demi-pipes vieil Eau-de-vie de Champagne,
75 barils Vinaigre de vin blanc,
50 barriques Médoc de Montferand, 50 do. Médoc de Pauillac, 90 do. Médoc, 80 do. St. Estèphe,
25 barriques St. Emilion et Médoc de Margaux,
50 barils Vin blanc, de Graves et de Barsac,
2000 caisses Vins de Médoc, St. Estèphe et Pauillac,
120 do. Vins de Lévoile, Latour et Lafitte, par 24 demi-bouteilles,
50 paniers Champagne blanc, mousseux,
100 damejeanes Lentilles et Millet,
100 do. Amandes, 50 grosses Bouchons de liège, &c.
Le tout ayant droit au debenture.
16 mai P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 118

NANKIN BLEU.—2000 pièces Nankin bleu, ayant droit au *debenture*, à vendre par
16 mai YORKE, MACALESTER & CO.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu N. SMITH, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire ne serait point homologué.
Par ordre de la cour.
16 mai MARTIN BLACHE, régister.

MAGASIN DE NOUVEAUTES
DE PARIS,
En fines, Parfumeries, Faux-Cheveux en tout genre, Brosseries, Cannes, &c. &c.
LE soussigné, rue de Chartres, No. 174, au coin de la rue Jefferson, vient de recevoir par le *Bolivar*, un assortiment de Parfumeries très-fraîches, consistant en: crême d'amande amère, savon à la rose, dito d'amande, essence de rose et de jasmin, extraits d'odeurs variées, telles que mousseline, violette, portugal &c.; eau de lavande, bouchée à l'émeri, et autres; le régénérateur des cheveux, le philocome d'Aubril, la poudre de Libon, et le mucilage, qu'il recommande pour la teinture des cheveux; la poudre des Orientaux et de Ceylan, pour les dents; poudre superfine, à la rose et au jasmin, pommade superfine, &c.
Un assortiment de brosses de 1ère. qualité, à 3 et à 4 rangs, dito à ongles, brosses à habits, à tête, à barbe et à peau; glaces à main, de différents genres; boîtes à barbe, en cristal et autres; boîtes à poudre, en ferblanc, à compartimens; Houpes de cygnes, &c.
Egalement, des bretelles de gomme élastique, montées en argent et en or; quelques douzaines de boutons à chemise, en or; dito en nacre et en émail, dernier goût. Un assortiment de peignes en écailles, à dossier, gravés et sculptés, de prix: peignes à dossier et sculptés, imitation nouveau modèle; dito garnis en pierres.
Faux cheveux, nattes (dites fausses-queues) longueur jusqu'à trois-quarts: tours à bandeaux, frisettes, &c. perruques métalliques et autres, toupets dito.
☞Il continue à confectionner tous les postiches, suivant les demandes.
15 mai—☞ GAULHIAC.

DR. RAMON VIONNET, médecin-chirurgien, ayant étudié à l'Ecole de Médecine de Barcelone, vient d'arriver en cette ville, et offre ses services au public, dans sa profession. Sa demeure est rue Bienville, No. 25, entre Chartres et Levée.
15 mai—12

EL Doctor RAMON VIONNET, Medico y Cirujano, del Colegio de Barcelona, acaba de llegar en esta ciudad y ofrece sus servicios à este respetable público. Vive en la calle de Bienville, No. 25, entrada por la Levée. 15 de mayo

4000 saumons de Plomb, à vendre par
14 mai J. MAGER.

PEAUX DE BUFFLES à vendre par
14 mai YORKE, MACALESTER & Co.

CAFÉ—314 sacs café de Rio, en débarquement, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
14 mai rue Royale, No. 117.

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR DANS LE CARRÉ DE LA VILLE.

Hewlett & Raspiller & Domingon, encanteurs, vendront Mercredi, 30 mai courant, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une affaire, les propriétés décrites ci-dessous.

No. 1.—UN TERRAIN situé en cette ville, encoignure des rues Bienville et Dauphine, mesurant 108 pieds de face à la rue Bienville et 77 pieds 4 pouces environ sur la rue Dauphine, avec TROIS MAISONS, chacune se compose de 4 appartemens, 2 cabinets sur la galerie avec cuisine double; le tout en briques et couvert en merrains, borné d'un côté par la propriété de Baptiste Quimesse, et de l'autre côté par celle de Mr. Duque. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 2.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, bâti en briques et couvert en tuiles, divisé en quatre appartemens, deux cabinets et deux caves, avec un magasin qui fait face aux rues Dauphine et St. Pierre, avec une cuisine en briques et couverte en tuiles, le haut de la cuisine se trouve entre poteaux; le terrain porte 40 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 72 pieds de face à la rue Dauphine, borné d'un côté par Mde. Pierre Montané, et de l'autre par Baptiste Asemard. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 3.—UN TERRAIN situé rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de Mr. Wm. Broom, de l'autre côté par celle de François Jigune. Ce terrain porte 60 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, ou environ; sur lequel terrain se trouve deux maisons bâties en briques et couvertes en tuiles, composées de quatre appartemens chacune, avec deux cabinets et deux caves, et chacune a une cuisine briquetée entre poteaux et couverte en tuiles. Ces deux maisons seront vendues séparément. (Le pavage des banquettes sera au frais des acquéreurs.)

No. 4.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues Bourbon et Orléans, borné d'un côté par le terrain de Mde. Dubois, et de l'autre par Mme. Farrotte, ayant 34 pieds de face à la rue Bourbon et 70 pieds à la rue d'Orléans ou environ. Sur ce terrain il existe une vaste maison en bois, composée de six appartemens avec galerie et cuisine (Le pavage devra être aux frais des acquéreurs.

No. 5.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues Dumaine et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mr. Larose, et de l'autre par Achille Durel, ayant 61 pieds sur la rue Dumaine et 60 sur la rue Dauphine, plus ou moins; l'encoignure se compose de quatre appartemens, deux cabinets, deux caves et deux cuisines; la maison est briquetée entre poteaux et couverte en tuiles; les maisons sont en bois: a l'extrémité du terrain face à la rue Dauphine se trouve une bâtisse en bois composée de cinq chambres avec une galerie. (Le pavage sera aux frais des acquéreurs.)

No. 6.—UN TERRAIN situé rue Bourbon, entre Ursulines et St. Philippe, borné d'un côté par M. L. Séjour, et de l'autre par celle de Mlle. W. Escoffeur, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon sur 90 pieds de profondeur ou environ. Il existe sur ce terrain une maison bâtie entre poteaux et couverte en tuiles à crochets, divisée pour trois locataires, avec une cuisine composée de trois chambres bâties en briques et couvertes terrasse. (Le pavage sera au frais des acquéreurs.)

No. 7.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par la propriété de J. Doriol, et de l'autre par celle de Mr. Joseph St. Amand, ayant 26 pieds de face à la rue St. Philippe sur 60 pieds de profondeur, ou environ: la maison est bâtie en bois, composée de trois appartemens. (Le pavage sera aux frais de l'acquéreur.)

No. 8.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ou environ, situé entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. L. Séjour, et de l'autre par les héritiers de Céleste Maxant. Sur ce terrain existe deux bâtisses en bois, divisées en deux appartemens, deux cabinets et deux petits appartemens face à la rue. Ce terrain ne pourra être livrable que 15 de Juin prochain. (Le pavage aux frais des acquéreurs.

No. 9.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Cougot, et de l'autre par celle de Mme. St. Laurent, ayant 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins. Il existe sur ce terrain une maison bâtie en briques et couverte en tuiles à crochets, divisée en 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, avec une cuisine à étage, bâtie en briques et couverte en tuile, de 4 appartemens.

No. 10.—UN TERRAIN situé rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Cougot et de l'autre par la maison occupée par D. Barjon, ayant 30 pieds de face à la rue Royale sur 45 de profondeur, plus ou moins; il existe sur ce terrain un magasin bâti en briques, couvert en terrasse, de 30 pieds carrés ou environ. Le pavage de la banquette se trouve payé.

Conditions de la vente: A 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs feront des billets par coupons, s'il est nécessaire, du jour de la vente. 16 mai—10

Vente de la ci-devant Habitation Delaronde, aujourd'hui appelée Versailles.

HEWLETT & RASPILLER ET DOMINGON, ENCANTEURS, vendront à l'encan, samedi, 26 du courant, à midi, à la nouvelle bourse, une portion, des Terres de l'habitation Delaronde située à environ six milles au dessous de la ville, si avantageusement connue sous le rapport de sa situation et comme la terre la plus elevée que l'on puisse trouver, même à une grande distance des alentours de la Nelle.-Orléans.

Un plan de la propriété sera exposé à la bourse quelques jours avant la vente, et les amateurs sont invités, d'ici là, à visiter les lieux où on leur fournira tous les renseignemens qu'ils pourront désirer.

La division de la propriété est faite par arpent plus ou moins de face, sur six arpents de profondeur. Une partie des Lots font face au fleuve et seront vendus avec les droits à l'immense batture. L'élévation des terres est telle qu'il n'est presque pas besoin de levée.

Le reste des Lots, sur un desquels de 3 arpens sur six environ de profondeur se trouvent les jardins, la vaste maison, &c. de l'habitation, font face aux belles avenues Delaronde et du lac Borgne, situées au centre de la propriété ayant chacun 50 pieds de largeur et séparée l'une et l'autre par une réserve de 80 pieds destinés à la fouille du canal de Versailles, devant aboutir du fleuve au bayou Bienvenu, et devant ainsi offrir une communication directe entre le fleuve et le lac Borgne.

Il est facile de se convaincre, par l'examen des cartes des environs de la Nouvelle-Orléans, que ce point est un de ceux en petit nombre qui rendent facile l'exécution de cette grande amélioration si désirée, puisqu'il n'y a qu'une très-faible portion de cyprière à traverser et qu'au point où ce canal aboutira au Bayou Bienvenu, on rencontre une profondeur d'eau de 18 à 20 pieds et une largeur qui lui mérite le nom de Rivière plutôt que de Bayou.

Dans l'arrangement du plan, le propriétaire a réservé à l'usage commun, des fossés dégoûts, deux chemins sur les limites des propriétés de Mrs. Bienvenu et Lacoste, et dans la distribution des Lots, on remarquera qu'il a assuré aux acquéreurs les moyens d'y réunir la convenance, l'agrément et l'utilité.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler aux amateurs de biens de plaisance qui jugeront à propos de ce côté leur résidence d'été, qu'ils n'auront pas le désagrément d'avoir le soleil en face le matin en se rendant en ville, ni le soir en se retirant.

Les conditions de la vente, sont 1, 2, 3 et 4 ans de terme à partir du 20 mars dernier, payable en billets endossés à satisfaction domiciliés en ville, et portant hypothèque. Les actes de vente seront passés par L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs qui seront mis en possession aux frais du propriétaire actuel.
16 mai—10

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
I. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par
I. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.

PEAUX SECHES.—270 peaux de bœuf, et quelques balles de Cire, à vendre par
10 mai YORKE, MACALESTER & Co.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.
LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 44 onces de pain, pour un escalin.
12 mai D. PRIEUR, Maire.

50 boucauts SUCRE, en débarquement du bateau-à-vapeur Vermillion, à vendre par
20 avril DUCROS & MORPHY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse, un TERRAIN situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, ayant 60 pieds à la rue de la Douane, sur 132 pieds 2 pouces à la rue Robertson, désigné par le No. 6, ilet No. 26.
Conditions: ⅓ comptant et le reste à 9 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque. 18 m.—4

PAR T. MOSSY.

MARDI, 22 du courant, il sera vendu, dans son nouveau magasin d'encan, rue Toulouse, à 10 du matin, 110 colis de marchandises qui peuvent être examinées Lundi; des catalogues seront prêts pour être délivrés: on annoncera les conditions. 17 mai.

FAUBOURG DARCANTEL.

CE superbe faubourg, situé à une égale distance du fleuve et du Fort Pontchartrain, est établi sur les terres hautes de Gentilly, qui seront offertes en vente, par Isaac L. M'Coy et Hewlett & Raspillier, le lundi 4 juin prochain à midi, à la Bourse, divisées en terrains de grandeurs convenables, et seront vendus, sans réserve, aux plus offrants enchérisseurs.

Il serait superflu d'entrer dans de longs détails pour prouver aux spéculateurs les avantages qu'ils peuvent attendre de l'achat de terrains dans cette partie élevée et saine de la ville et à laquelle le rail-road, qui passe par le milieu, doit offrir toutes les commodités. D'après le plan de ce faubourg correspondra avec le faubourg Marigny et Milneburg; un jour, sans doute, et ce jour n'est pas éloigné, des rues alignées s'étendront du fleuve au lac, et feront de ce quartier la partie la plus saine et la plus belle de toute la ville. Les chars s'arrêteront constamment au faubourg Darcantel, pour déposer ou prendre des passagers; et en outre la Compagnie du rail-road a l'intention d'établir des conduits en fer, qui porteront aux habitants de ce faubourg l'eau du fleuve, à un prix très-modique.

Conditions: 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit; on n'exigera d'endossement que pour les trois premiers billets, les acquéreurs ayant le privilège d'escompter leurs billets à raison de 8 pour cent par an.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Le plan est exposé à la Bourse. 18 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, quatre Esclaves, savoir: Cynthia, âgée de 14 ans, bonne gardienne d'enfant, domestique et cuisinière; Caroline, âgée d'environ 17 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et domestique; Harriet, âgée d'environ 21 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, avec son enfant de 11 mois. Tous ces esclaves sont acclimatés et pleinement garantis des maladies et vices prévus par la loi.
Conditions: Un an de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi, 19 du courant, à midi, à la Bourse, l'Esclave Anthony, âgé d'environ 25 ans, bon nègre de champs, acclimaté et pleinement garanti.
Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 6 mois, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 18 du courant, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la cour de MM. Bohné & C., 100 balles COTON endommagé à bord du bateau-à-vapeur Caledonia, pour compte de qui il appartiendra. Conditions: comptant. 17 mai

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 18 du courant, il sera vendu, pour compte de qui il appartiendra, à midi précis, vis-à-vis son magasin d'encan, 80 saumons de CUIVRE.
17 mai

PAR P. A. GUILLOTTE.

AVIS AUX AMATEURS.

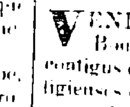

IL sera vendu samedi 19 mai, à midi, au lieu accoutumé pour la vente des animaux, par ordre du Bureau des Administrateurs, en date du 7 mai 1832.
3 BŒUFS DE TIRE, de belle race,
3 TAUREAUX de race anglaise,
1 CHEVAL. 17 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 1er. juin, il sera vendu à midi, à la Bourse, sans réserve, deux Terrains de valeur, contigus et situés rue des Orangers, entre celles des Religieuses et St. Jean Baptiste, faubourg de la Course, ayant chacun 30 pieds de face, sur 105 de profondeur. Le plan est déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire.
Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant W. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
17 mai.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 24 du courant, il sera vendu à midi précis, à la Bourse Hewlett, payable à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés, &c.
UN TERRAIN situé en cette ville, ayant 60 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 100 pieds de face à la rue Dauphine, mesure française.
Le terrain paye rente à la Corporation, à raison de 6 pr. cent par an, sur un capital de $1500; les banquettes ne sont pas payées, elles demeurent à la charge de l'acquéreur. 14 mai

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, pour cause de départ, vendredi, 18 du courant, à 10 heures du matin, au No. 110 rue de la Douane entre les rues Bourbon et Dauphine, une quantité de meubles de goût, comme soit: Armoires, Lits, Tables, Chaises, Pendules, garnitures de cheminées, Glasses, Argenterie, Cristaux, Faïence et Batterie de cuisine.—Conditions à la vente. 21 mai.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 19 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, l'esclave KITTY, âgée de 28 ans, depuis quelques temps dans le pays; elle est bonne cuisinière, et a un enfant de 5 ans. Payable à 6 mois, en billet endossé, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 mai

SAMEDI!
Aura lieu le tirage de la 10ème, classe de la Loterie
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,
GROS LOT,
10,000 PIASTRES.
PRIX DES BILLETS: Entier $4; demi $2; quart $1.
Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON.
15 mai rue St. Philippe, No. 11

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
10ME. CLASSE DE 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 19 Mai.
GROS LOT
10000 PIASTRES.

1	LOT	DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
621	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS
Billet Entier $ 4
Demi Billet 2
Quart de Billet 1
Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.
14 mai J. B. FAGET, *Directeur.*

SOIE A COUDRE, &c.—4 caisses Bas de soie patentés, qualité supérieure; 2 do. do. brochés; 8 caisses Soie à coudre, fortes couleurs, propres au marché mexicain et sujets à la remise des droits. A vendre par P. E. & O. SORBÉ,
15 mai rue Royale, No. 118.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du brick Commodore Barry,
4 caisses Saucissons de Boulogne,
3 dito Serrures françaises assorties,
2 balles Converture de coton, grande largeur, 1ère. ql.
200 Damejeanes vuides, Bouchons, &c.
15 mai P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 118.

CIGARRES mêlées et de la Havane, Pierres à filtrer; Toile et Corde d'emballage, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
14 mai rue Royale, No. 117

270 PEAUX de bœufs-sèches; 60 paquets do. de chevreuils; 25 do. do. buffles; 37 do. do. ours, en débarquement du bateau à vapeur Reinder, et à vendre par
7 mai. YORKE, MACALESTER & Co.